

**PROCÈS-VERBAL DE DÉPÔT ET D’AFFICHAGE DES  
TABLEAUX RECTIFICATIFS DRESSÉS PAR LA  
COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES  
ÉLECTORALES**

**Le jeudi 19 février 2026 à 17h00**

Nous, membres de la commission de contrôle des listes électorale de la ville de Genas, en exécution de l'article R10 du Code Electoral, avons :

1/ Examiné les tableaux rectificatifs retraçant l'ensemble des nouvelles inscriptions et radiations opérées par le Maire entre le 05 décembre 2025 (date de la dernière commission de contrôle) et le 19 février 2026.

2/ Valider la liste.

L'administration donne avis aux électeurs par courrier et par affiches apposés aux lieux habituels, de l'ouverture de la période de recours possible contre les décisions de la commission de contrôle.

La liste des électeurs admis à voter et le tableau des mouvements depuis la dernière réunion de la commission de contrôle sont disponibles à l'accueil de la mairie.

De ces opérations, nous avons rédigé le présent procès-verbal, les jours, mois et ans susdits.

Fait à GENAS, en deux exemplaires,

| <u>Membre titulaire :</u>   | <u>Membre titulaire :</u>   | <u>Membre titulaire :</u>   | <u>Membre titulaire :</u>   | <u>Membre titulaire :</u>   |
|---|---|---|---|---|
|  |  |  |  |  |